

# Valence Major primé pour la collecte des déchets ménagers

(Page 5)



65<sup>e</sup> Année

N° 1832

Samedi 24 Janvier 2009

# L'ECHO Drôme Ardèche LE VALENTINOIS

HEBDOMADAIRE REGIONAL D'INFORMATIONS ET D'ANNONCES LEGALES  
BUREAU : 3 CITÉ CHABERT - B.P. 426 - 26004 VALENCE Cedex - Tél. 04.75.86.09.09 - Fax 04.75.86.09.47.

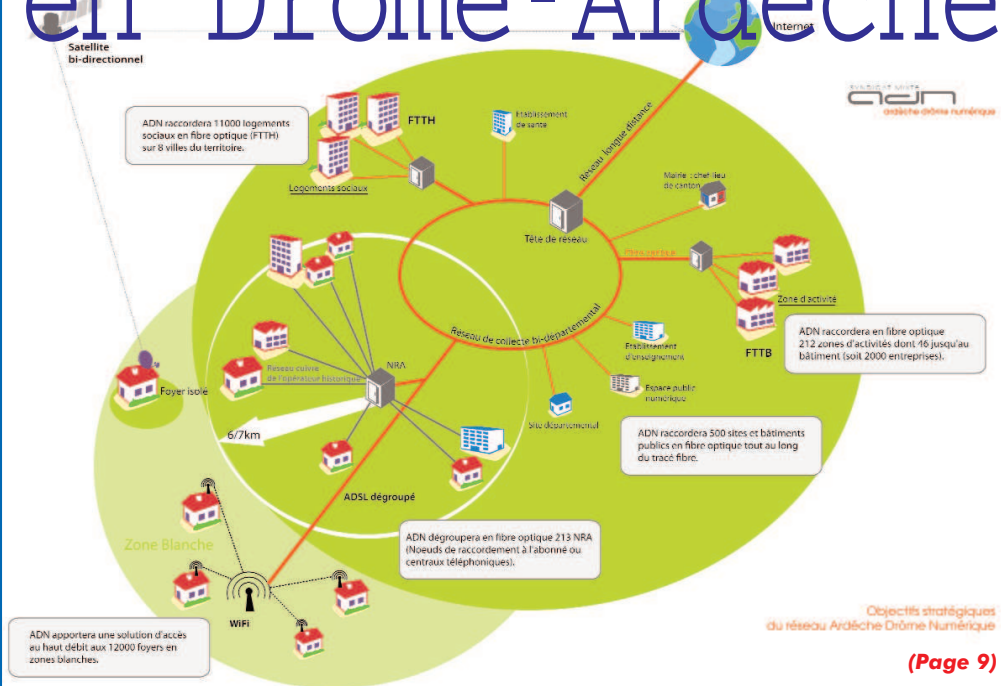
**ACADOMIA**  
Croire au potentiel de chacun

Formation en entreprise, pour adultes  
Utilisation du Droit Individuel à la Formation  
Cours particuliers ou cours collectifs

5, rue des Alpes 26000 Valence Tél: 04 75 86 34 44  
16 rue Bessard Arpès 07000 Annonay Tél: 04 75 23 48 30

## Communication numérique

120 millions d'euros investis en Drôme-Ardèche



### Filière textile 5

**VALENCE :**  
**ValDrôme : l'avenir en pointillés.**

### Développement économique 6

**MERCUROL :**  
**La Zone des Fleurons prend de l'allure.**

### Sous-traitance 8

**CHABEUIL :**  
**Début d'année serein chez Vignal Artru.**

### Travaux publics 10

**LE POUZIN :**  
**SACER : la sécurité à l'ordre du jour.**

### Agroalimentaire 12

**LA SOUCHE**  
**La Confiturerie de la Souche prend racine.**

### Informations légales 17 à 24

Echos du palais :	17/18
Appels d'offres :	18
ANNONCES LÉGALES :	19/24

**SOLDES**

A VOTRE SERVICE DEPUIS 1966

**FOREL**

JUSQU'À **50%**

Plateau des Couleurs  
PARKING DE DECATHLON

**VALENCE**  
04 75 55 44 44

**MOBALPA**

CUISINES, BAINS & RANGEMENTS

# ADN siffle le début des travaux

Les travaux de réalisation du réseau ADN entrent dans le concret en ce début d'année avec le démarrage des premiers chantiers. Il s'agit, rappelons-le, de créer sur les deux départements un réseau public d'accès au haut et au très haut débit numérique grâce notamment à la pose de 2000 km de fibres optiques. Cofinancés par l'Ardèche, la Drôme, la Région Rhône-Alpes et l'Europe à hauteur de 50 M€uros ainsi que par des partenaires privés à hauteur de 73 M€uros, ces travaux d'un montant global de 123 M€uros vont faire entrer la Drôme et l'Ardèche dans une nouvelle ère : celle de la communication sans limite.

L'apparition de l'internet il y a une quinzaine d'années a révolutionné l'informatique et la communication, faisant naître de nouveaux usages au travers notamment le transfert possible de volumes de données en grande quantité par la magie d'un simple clic de souris en même temps qu'elle engendrait la création de nouveaux besoins.

Car pour pouvoir profiter de cet outil, encore faut-il être correctement équipé et surtout, être installé dans une zone géographique accessible à une technologie qui depuis son invention, ne cesse d'évoluer au point d'être devenue incontournable pour les heureux bénéficiaires et carrément discriminatoire pour ceux qui n'ont pas la possibilité de profiter des versions les plus élaborées disponibles sur le marché.

Or, en la matière, tout le monde n'est pas logé à la même enseigne, loin s'en faut. De fortes disparités existent entre les territoires selon qu'ils sont urbains, donc peuplés, ou ruraux, à la densité économiquement peu rentable, d'où l'apparition de "Zones Blanches" et de "Fractures numériques".

## Une évolution comparable avec l'avènement de l'électricité

De telles lacunes (voir encadré ci-dessous) sont devenues inacceptables pour les deux Conseils généraux, conscients que l'accès des territoires aux technologies d'information et de communication les plus perfectionnées leur est indispensable pour ne pas dire vital sous peine d'être définitivement "largués".

"La révolution du numérique est aujourd'hui comparable avec ce qui s'est passé avec l'avènement de l'électricité au siècle dernier en terme de progrès" n'hésite d'ailleurs pas à professer Hervé Rasclard, Vice-président chargé des TIC dans la Drôme et Président du Syndicat mixte ADN.

## Un réseau en souffrance

En Drôme et en Ardèche, l'on dénombre toujours 12000 foyers non éligibles à la technologie ADSL de base. 1/3 des communes dromarchoises présente un taux de couverture de leurs foyers inférieurs à 80 % en raison soit de leur éloignement par rapport au central téléphonique, soit parce que le réseau historique n'est pas compatible avec les technologies utilisées par les opérateurs de téléphonie.

Seuls 25 répartiteurs téléphoniques (sur les quelque 274 présents en Drôme et en Ardèche) sont aujourd'hui dégroupés, permettant ainsi de choisir entre les différents opérateurs de téléphonie mobile et de faire jouer la concurrence.

L'état actuel du réseau ne permet qu'à 1 abonné sur deux de disposer d'un débit supérieur à 10 Mbps (Mega Bits par seconde) alors que les besoins minima par famille seront de 20 Mbps à l'horizon 2010 selon une étude commandée par l'État.

Et de poursuivre : "si les collectivités n'interviennent pas, on prend le risque de voir les opérateurs ne raisonner qu'en terme de rentabilité économique, ce qui signifie qu'ils se désintéresseront des zones les moins peuplées ou les plus difficiles d'accès accélérant ainsi leur paupérisation voire leur désertification".

## Un chantier de 120 M€uros

C'est donc au nom de la cohésion sociale et territoriale que le Syndicat Mixte ADN (lequel regroupe, rappelons-le, les deux départements de la Drôme et de l'Ardèche ainsi que la Région Rhône-Alpes) a vu le jour en mars 2007 et que plus de 120 M€uros de travaux vont être engagés sur les 25 prochaines années dont 95 M€uros sur les périodes 2009-2010, ce qui en fait aujourd'hui le plus important projet d'aménagement numérique sur des territoires départementaux à l'échelle de l'hexagone.

Les travaux qui vont ça et là débiter prochainement visent à répondre à 3 objectifs :

- Résorber durablement la fracture numérique haut débit et prévenir des zones de fracture à venir
- Assurer la montée en débit du territoire grâce au déploiement de la fibre optique, par étape, et apporter de nouvelles offres de services pour les particuliers,
- Garantir un haut niveau de performance et de dynamique concurrentielle pour les entreprises et les acteurs publics au travers du très haut débit.

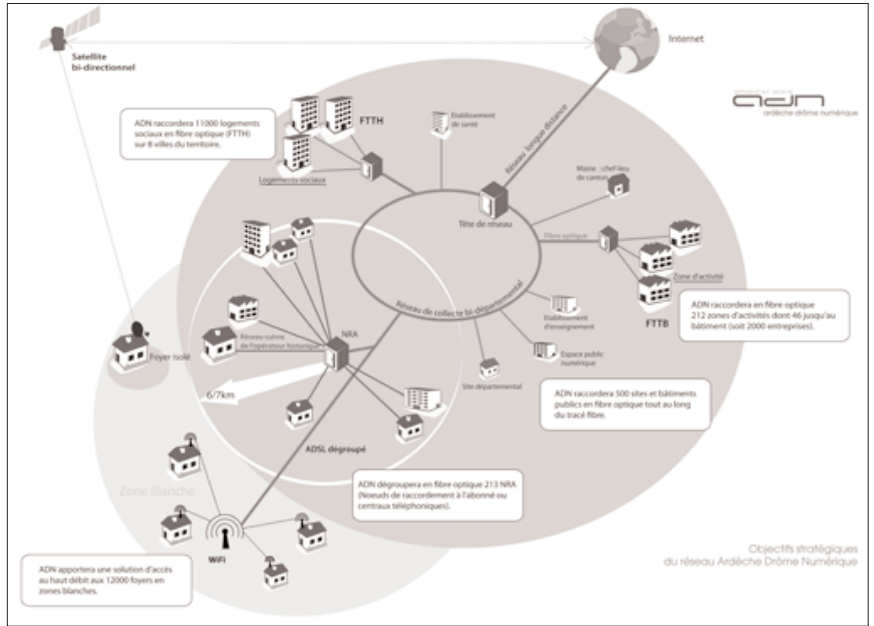
## 212 zones d'activités raccordées en très haut débit

Concrètement, les travaux réalisés en 2009 et en 2010 (pour la plupart d'entre eux par des entreprises locales) vont permettre à 96 % des Drômardéchois d'avoir accès à des services et à des prix offerts au travers des offres "Triple Play" et "Quadruple Play" (plus de services pour un coût moindre).

En matière de très haut débit, le réseau ADN raccordera directement en fibre optique les acteurs économiques et publics, en ciblant les zones d'activités, au service de l'innovation et de la compétitivité.



Maurice Quinkal (CG 07), Hervé Saulignac (Région Rhône-Alpes) et Hervé Rasclard (CG 26) personnalisent les trois entités associées dans ADN



Le cœur de ce nouveau réseau sera constitué de fibre optique. Un système qui présente la particularité d'offrir de gros débits (100Mbps) sans affaiblissement dû à la distance. Cependant, les autres technologies existantes (réseau téléphonique, wifi et liaison satellite) seront également utilisées dans certains cas.

Ainsi, 212 zones d'activités (dont 46 jusqu'aux bâtiments) seront équipées en fibres optiques permettant à près de 2000 entreprises d'accéder à des offres très performantes dès la mise en service du réseau. Dans le même temps, 500 sites et bâtiments publics seront équipés dès la mise en route du réseau : sites départementaux, établissements d'enseignement, établissements de santé, ensembles immobiliers des offices publics de l'habitat, mairies de chef-lieu de canton, espaces publics numériques... Enfin, 11 000 logements sociaux (répartis sur les 2 départements) seront raccordés en fibre à l'abonné.

## Comment le réseau va-t-il être déployé ?

Plusieurs modes d'intervention sont prévus comme notamment la création de tranchées sur plus de 1100 kilomètres le long des voiries départementales et communales. Des fourreaux seront posés dans ces tranchées, puis les câbles en fibre optique seront tirés dans ces fourreaux pour relier les sites à raccorder en très haut débit.

Il sera également procédé à la pose de câbles en fibre optique sur les poteaux supports des réseaux électriques existants : très haute tension sur le réseau RTE, en moyenne et basse tension sur les réseaux des Syndicats d'énergie (SDE07 et Energie

SDED). Au total, plus de 600 kilomètres de câbles seront posés de cette façon. Un déploiement dont l'ampleur constitue, la aussi, une première en France.

Troisième voie retenue : la réutilisation des fibres optiques déjà mises en place sur le territoire partout où elles sont disponibles. Il s'agit notamment de fibres sur les réseaux publics métropolitains de Valence, Romans-sur-Isère et Rovaltain et de fibres appartenant à des opérateurs, disponibles notamment sur l'axe nord-sud.

La première ouverture de services est prévue pour la rentrée de septembre 2009 et la mise en œuvre finale et complète pour juillet 2010.

F. Rolland

## Un financement partagé :

- 4 Coût global : 123 M€uros dont 95,5 M€uros réalisés lors des 2 premières années (2009 & 2010)
- 4 Financement :
  - Conseil Général 26 : 10 M€uros
  - Conseil Général 07 : 10 M€uros
  - Région Rhône-Alpes : 20 M€uros
  - Europe : 10 M€uros
  - ADTIM : 73 M€uros

## Qui est ADTIM ?

À l'issue d'une procédure de mise en concurrence, le Syndicat Mixte ADN a désigné le 6 mai 2008 en qualité de délégataire de service public, le groupement composé des sociétés Axione, Eiffage, ETDE et ETDE Investissements pour l'établissement et l'exploitation du réseau de communications électroniques haut et très haut débit sur le territoire de l'Ardèche et de la Drôme.

Ce groupement a donné naissance à la société délégataire ADTIM, dont le siège est sur la zone de Rovaltain TGV à Alixan.

La société Axione, mandataire du groupement, est spécialisée dans l'aménagement numérique des territoires. Elle est déjà le délégataire de plusieurs collectivités telles que Limousin (Syndicat Mixte DORSAL), Nièvre (Syndicat Mixte Niverlan), Charente-Maritime, Loire, Maine et Loire, Sarthe et les villes de Pau, Gonfreville l'Orcher, Quimper et Tours.

De son côté, la société Eiffage est le délégataire du Département des Yvelines et fait partie des groupements délégataires du Jura, de l'Aire urbaine de Belfort, des Côtes d'Armor, des Hauts de Seine, de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix en Provence.

ADTIM aura pour mission d'assurer la conception, l'ingénierie et la réalisation du réseau ainsi que l'exploitation technique, la commercialisation et l'administration des services aux opérateurs usagers pendant 25 ans.

Ce réseau sera mis à la disposition d'opérateurs usagers (opérateurs de services, fournisseurs d'accès Internet zone blanche, ADSL, très haut débit, éditeurs de contenus...) qui feront leurs propres offres en direction des acteurs ardéchois et drômois.

Le délégataire se positionne ainsi en "opérateur d'opérateurs". Il ne vend aucun service à l'utilisateur final du réseau (entreprise, foyer).

Son activité est uniquement orientée vers les opérateurs usagers qui empruntent le réseau et génèrent à eux seuls son chiffre d'affaires. Son intérêt, commun à celui de la collectivité, est donc de voir le réseau être largement utilisé et ce par le plus grand nombre.